



# CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

## COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Distr.  
GÉNÉRALE

CFA(XL)/1  
1<sup>er</sup> août 2025

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

QUARANTIÈME SESSION  
Du 27 au 31 octobre 2025  
Panama (Panama)

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Projet de budget administratif biennal pour les exercices 2026 et 2027
5. Bilan des contributions aux budgets administratifs
6. Situation actuelle du Compte administratif
7. Ressources du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali
  - (a) Compte spécial:
    - (i) Compte subsidiaire des Programmes thématiques
    - (ii) Compte subsidiaire des projets
  - (b) Fonds pour le Partenariat de Bali
8. Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2024
9. Prorogation du mandat d'un membre du personnel-cadre exécutif
10. Élection des Président et Vice-président pour 2026
11. Dates et lieux des quarante et unième et quarante-deuxième sessions
12. Autres
13. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
14. Rapport de la session

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### **Point 1 - Ouverture de la session**

La quarantième session du Comité des finances et de l'administration (CFA) sera inaugurée par son Président.

### **Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

Le Comité pourra examiner l'ordre du jour provisoire et adopter son ordre du jour pour la session. Concernant l'organisation des travaux, il est à noter que le calendrier des réunions relatif aux travaux du Comité sera déterminé à l'issue des consultations d'usage. Le Comité pourra également constituer le(s) habituel(s) groupe(s) de travail informel(s) à composition non limitée pour l'assister dans son examen des questions dont il sera saisi.

### **Point 3 - Admission d'observateurs**

Le Comité pourra admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

### **Point 4 - Projet de budget administratif biennal pour les exercices 2026 and 2027**

[Document [CFA\(XL\)/2](#)]

Conformément à l'article 19(4) de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, le Comité pourra souhaiter examiner le projet de budget administratif biennal pour les exercices 2026 et 2027 figurant dans le document CFA(XL)/2.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XL)/2, et en conséquence, adopter les budgets proposés à l'examen du Conseil.

### **Point 5 - Bilan des contributions aux budgets administratifs**

[Document [CFA\(XL\)/3](#)]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XL)/3 qui présente le détail des contributions des membres aux budgets administratifs des exercices 1986 à 2025, comprenant les quotes-parts de contribution, encaissements, intérêts et arriérés.

### **Point 6 - Situation actuelle du Compte administratif**

[Document [CFA\(XL\)/4](#)]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XL)/4 présentant la situation financière actuelle de l'Organisation en référence aux dépenses imputées au Budget administratif de 2025 et aux ressources disponibles. Ce document présente également les divulgations que requiert le Règlement financier en ce qui concerne les processus des appels d'offres et la soumission d'offres, les fournisseurs uniques, les radiations de créances irrécouvrables et les établissements bancaires et financiers approuvés, ainsi que les questions relevant de l'administration du Compte administratif.

**Point 7 - Ressources du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali**  
[Document [CFA\(XL\)/5](#)]

- (a) Compte spécial:
  - (i) Compte subsidiaire des Programmes thématiques,
  - (ii) Compte subsidiaire des projets,
- (b) Fonds pour le Partenariat de Bali.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XL)/5 qui récapitule la position et l'état des ressources de ces comptes.

**Point 8 - Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2024**  
[Document [CFA\(XL\)/6, CFA\(XL\)/CRP-1, CFA\(XL\)/CRP-2](#)]

Le Comité pourra examiner le Document CFA(XL)/6 ([Rapports financiers préparés en accord avec le Règlement financier de l'OIBT et les procédures connexes (annexe 4)] ainsi que le document CFA(XL)/CRP-1 (Lettre de recommandations préparée par les vérificateurs aux comptes indépendants relative à la gestion de l'OIBT) et, le cas échéant, recommander au Conseil qu'il accepte le rapport du vérificateur aux comptes sur les comptes de l'Organisation se rapportant à l'exercice 2024. En outre, conformément à la recommandation formulée lors de la trente-neuvième session du Comité, le CFA est tenu d'assurer la supervision des activités d'audit interne de l'OIBT ainsi que d'évaluer la performance de sa fonction d'audit interne indépendant. Le Comité pourra examiner le Document CFA(XL)/CRP-2 (Rapport d'audit interne 2024) et évaluer les résultats de la fonction d'audit interne.

**Point 9 - Prorogation du mandat d'un membre du personnel-cadre exécutif**

La Directrice exécutive recommandera au Comité d'examiner la prorogation du mandat d'un membre du personnel-cadre exécutif qui atteindra l'âge de départ à la retraite en 2026, ainsi que le stipule l'article 7.4 du Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Cette recommandation sera formulée en accord avec la disposition 709 du Statut et Règlement du personnel de l'OIBT, en tenant compte de facteurs tels que la nécessité immédiate de service, les états de service du membre du personnel concerné et de la disponibilité d'un remplacement approprié.

**Point 10 - Élection des Président et Vice-président pour 2026**

L'élection des Président et Vice-président pour 2026 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

**Point 11 - Dates et lieux des quarante et unième et quarante-deuxième sessions**

Les dates et lieux des quarante et unième et quarante-deuxième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions.

**Point 12 - Autres**

Le Comité pourra examiner au titre de ce point toute autre question d'ordre financier ou administratif.

**Point 13 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux**

Le Comité pourra examiner la série de recommandations qu'il décidera d'adresser au Conseil.

**Point 14 - Rapport de la session**

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le Président de présenter ce rapport durant la soixante et unième session du Conseil pour examen et adoption.

\* \* \*